

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environner	mentale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	<u>H</u>	
	1. Intitulé du projet	
Déplacement du giratoire de la Gare sur la	commune de Saint-Savin	
2. Identification du	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Département de l'Isère	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jean-Pierre Barbier, Président du Dé	partement de l'Isère
RCS / SIRET 2 2 3 8 0 0 0	1 2 0 0 0 1 3 Forme	juridique
loigne	ez à votre demande l'annexe ob	liambaira mol
Joigne	ez a voire demande i dimexe ob	ingarone n' 1
	au des seuils et critères annexé à l'a dimensionnement correspondant du	rticle R. 122-2 du code de l'environnement et projet
N° de catégorie et sous-catégorie		egard des seulls et critères de la catégorie
6a	Déplacement d'un giratoire existant	et création d'un shunt
	Voirie existante démolie : 5 041 m ²	at areation a sit strain.
	Voirie à créer : 11 552 m²	
	IOTA: Déclaration	
	2.1.5.0, 2.2.4.0, 3.3.1.0	
	4. Caractéristiques générales du p	projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubric	que 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven		
Création d'une voie de shunt permettant a	au trafic venant de la RD522 Sud, de se	e diriger vers l'Est sans emprunter le giratoire.
Les études de faisabilité ont montré la néo	essité de déplacer le giratoire existant	t afin de pouvoir réaliser ce shunt. des délaissés : aménagements paysagers ou
agriculture.	ussees abandonnees et la restitution t	des delaisses : amenagements paysagers ou

4.2 Objectifs du projet
Les objectifs du projet sont les suivants : - Optimiser la fluidité du trafic pour désengorger le secteur aux heures de pointe ; - Abaisser les vitesses et sécuriser la circulation ; - Sécuriser les cheminements et accès pour les riverains ; - Limiter l'impact foncier de la nouvelle voie.
Le projet vise également à réutiliser les infrastructures existantes dans la mesure du possible.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le chantier sera réalisé sous circulation.
Le niveau de trafic rend difficile les longs alternats. Le trafic nécessitera de réaliser certaines phases de nuit.
Un dossier d'exploitation sous chantier précisera les conditions d'exécution.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
En 2018, le Département de l'Isère aménage la traversée des hameaux de la Gare et des Tuches en amont et en aval du giratoire. La vitesse de circulation des voies arrivant sur le giratoire sera de 70 km/h. La sécurisation de ces traversées comprend également la création de trottoirs en lieu et place des accotements ou fossés et l'enfouissement des réseaux.
Le projet de déplacement du giratoire se fait d'environ 70 m vers le Nord-Est. Une nouvelle voie depuis la RD522 Sud permettra un shunt vers la RD143 en direction du centre de Saint-Savin.
Un passage inférieur piéton / cycles, d'un gabarit de 2,50 mètres, sera aménagé sous la RD522 Sud .
Le débouché de l'impasse des Sables est décalé vers l'Est, en raison de la proximité d'insertion de la voie de Shunt.

	istrative(s) d'autorisation le projet a-t- mentale devra être jointe au(x) dossi					
		re de la Loi sur l'Eau. Des investigations				
complémentaires sont en cours.		and the Leavisian Feature as Mixed Significant				
		ion - préciser les unités de mesure utilisées				
	ndeurs caractéristiques	Valeur(s)				
Surface imperméabilisée créée (voirie Surface imperméabilisée démolie	e, trottoir)	11 552 m ² 5 041 m ²				
Surface imperméabilisée réutilisable		5 162 m ²				
		3 102 111				
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long°'" Lat°'" _				
Saint-Savin (38300)	Pour les catégories 5° a), 6° a), 1					
Janne-Savin (38300)	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),					
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°	,				
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à					
	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :					
	Tenviolitement.	4222				
	Point de départ :	Long. 05 • 17 · 0 _ "5 Lat. 45 • 37 · 23 " 67				
	Point d'arrivée :	Long. 05 • 17 · 14 · 91 Lat. 45 • 37 · 3 1 · 62				
	Communes traversées :					
	Saint-Savin (38300)					
		0				
	Joignez à votre demande les ani	novos nº 2 à 4				
	Joignez a voire demande les ani	iexes ii 2 0 6				
4.7 S'agit-il d'une modification/exter	nsion d'une installation ou d'un ouvra	ge existant? Oui X Non				
4.7.1 Si oui, cette installation	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet (d'une évaluation				
environnementale?		Non X				
4.7.2 Si oul, décrivez sommaireme						
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au						
malquez a quelle aale ii a ele al	uouse :					
	Charles and the state of the st					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	-Znieff de Type 1 (N°820030279): "Plan de Vérnieu, étang de Vénérieu, marais de Villieu" à 760 m au Nord et (N°820030263): "Marais de Jallieu", à 700 à l'Ouest -Znieff de type 2 (N°820030222): "Isle Crémieu et Basses-Terres » à environ 20 m au Sud-Est et Znieff de type 2 (N°820030272): "Ensemble fonctionnel des vallées de la Bourbre et Catelan » à environ 20 m au Nord-Est Le projet n'emplète sur aucune ZNIEFF
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	×	Le monument historique le plus proche se situe à 2,7 km à l'Est (Château de Damptézieu).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×	Les données bibliographiques font état d'une zone humide potentiellement présente au droit de la parcelle cultivée qui accueillera le giratoire. Des investigations complémentaires sont en cours pour déterminer l'extension de cette zone humide s'il y en a une. Ces investigations permettront également de déterminer le régime de la rubrique 3.3.1.0 dans le cadre du dossier loi sur l'eau

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se trouve à 200 m, au Sud et au Nord du SIC "L'isle Crémieu" (FR8201727). Une évaluation des incidences Natura 2000 sera réalisée.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel incidences potentielles La réalisation du passage souterrain peut nécessiter la mise à sec des fonds de fouilles selon les cas rencontrés en phase chantier. Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Le projet prévoit la démolition d'une partie de la chaussée existante ainsi que des remblais. La réutilisation des matériaux de déblais sera privilégiée si elle Est-il déficitaire en est possible. matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Le nouvel emplacement du giratoire empiète sur une parcelle susceptible Est-il susceptible d'accueillir une zone humide. Des investigations complémentaires sont en d'entraîner des perturbations, des cours. dégradations, des destructions de la |X|biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Les parcelles accueillant le projet sont aujourd'hui cultivées. Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il

X

susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X					
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Les parcelles accueillant le projet sont aujourd'hui cultivées. Le projet empiète sur celle-ci pour une surface de 0,5 ha. Le projet prévoit la restitution, sous forme d'espaces paysagers ou d'espaces agricoles, des surfaces libérées des emprises de la voirie existante une fois celle-ci démolie.				
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		La RD522 est concernée par le transport de matières dangereuses.				
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Aléa retrait/gonflement des argiles estimé d'intensité faible par le BRGM				
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X					
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le projet en lui-même n'est pas de nature à augmenter le trafic. Un de ces objectifs est de fluidifier la situation pour améliorer le cadre de vie des riverains.				
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Impact temporaire lors de la phase travaux : gène apportée aux riverains due aux nuisances sonores issues des engins de Travaux Publics. Impact permanent : après mise en service, la fluidité du trafic limitera les nuisances sonores.				

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Impact temporaire lors de la phase travaux (vibrations engendrées par les engins de Travaux Publics).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Impact temporaire : rejets des échappements des moteurs des engins en phase travaux.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Sì oui, dans quel milieu ?	X		Un système de gestion des eaux pluviales sera mis en place. Le dossier loi sur l'eau précisera si le rejet se fait dans le réseau d'assainissement existant ou par infiltration.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Le projet se situe à environ 200 m d'une zone de prescriptions archéologiques liée à la présence de vestiges gallo-romains. Le projet n'empiète pas sur cette zone de prescription.
, repolation	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, 'aménagements), notamment l'usage du sol?	X		L'infrastructure vient empiéter sur une surface agricole. Les surfaces de voiries actuelles qui seront démolies seront soit restituées sous forme d'aménagements paysagers, soit sous forme d'espaces agricoles.
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non Si oui, décri			
Le fuseau de la	ligne LGV Lyon - Turin	passe	1km a	u Sud du projet. Les aménagements précis ne sont pas encore connus.
Une déviation d Département d	de la RD522 au niveau le l'Isère au nord du pro	du han ojet. Le	neau d s amé	le Flosaille sur la même commune de Saint-SAvin est prévue par le nagements précis ne sont pas encore connus.
Vauly-Miliou (3	9) · 7AC du Parc Tochn	ologiai	ا المر	Porte Isère (Dossier n°2018-ARA-AP-00592). Projet situé 10km à l'ouest, avec
				O m² -> Le projet va indirectement permettre de fluidifier l'accès à cette ZAC.
				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quels	

6.4 Description, le cas échéant,					
négatifs notables du projet sur l'é	environnement ou la sc	anté humaine (pour	plus de précision	, il vous est pos	sible de joindre
une annexe traitant de ces élém	ents):				

Des mesures d'évitement de la pollution du milieu naturel seront prises en phase travaux.

La définition d'un système de gestion des eaux pluviales adéquat permettra de limiter les impacts du projet sur la ressource en eau (phase dossier loi sur l'eau)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- -il s'agit d'une reprise d'un aménagement existant ;
- -la surface d'aménagement est augmentée de 5460 m² par rapport à l'aménagement existant ;
- -les surfaces de chaussées démolies seront restituées soit sous la forme d'espaces paysagers, soit sous la forme d'espaces agricoles ;
- -le projet répond à des problématiques de congestion de trafic, de sécurité des usagers et de nuisances pour les riverains ;
- -le projet améliore la situation et prend en compte les modes doux aujourd'hui absents ;
- -les principaux enjeux seront pris en compte dans le dossier loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_		$\overline{}$
	Objet	
1	non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
4	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
4	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvra apléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join			i que les
parties auxq	uelles elles se rattachent			
Porter à conna	Objet issance dans le cadre de la Loi sur l'Eau.	·		
	THE TANK CHARLE ME TO LOT JULY LEGG.			
	9. Engagement et siç	nature		
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	K		
Fait à	grendsle	le,	26, 11. 18	
	•			
Signature	1 Dicho			
Signature	Meicho			